



Absence visite de reprise

Par **Marydj**, le **17/06/2020** à **16:33**

Je ai ete en accident de travail pendant plus de trente jours en fevrier 2019 suite a un ecrasement de la main droite et je n ai pas eu de visite de reprise . J ai donc repris le travail et je suis à nouveau en arrêt accident de travail depuis octobre 2019 pour une entorse à la même main. Mon employeur a t il commis une faute ? Si oui quelle est la marche à suivre ?

Par **P.M.**, le **17/06/2020** à **17:00**

Bonjour tout d'abord,

L'employeur a commis une faute et le contrat de travail reste suspendu mais il faudrait que vous puissiez faire valoir un préjudice pour exercer un recours...

A l'issue du présent arrêt, vous pourriez lui demander d'organiser la visite de reprise suffisamment tôt en le prévenant que vous ne reprendrez pas le travail avant de l'avoir passée...